



**2025-06-11**

**Province de Québec  
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois de juin tenue ce **mercredi 11<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025 à 10 h 00**, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité du Canton de Lochaber Montpellier, Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, et Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Paul-André David, maire de la Municipalité de Papineauville.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, la directrice du Service de développement du territoire par intérim, madame Anne-Marie Trudel, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame et messieurs les conseillers.

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CA-2025-06-197**

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet  
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 4 juin 2025 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 6.3.1.4 et 6.4.8 à savoir :

- Acquisition de la licence Weglot – Autorisation (décision) (point 6.3.1.4);
- Octroi d'un contrat de services - Appel d'offres numéro AP-2025-05-001 – Mise à jour du portrait du territoire lors de la révision du Schéma d'aménagement et de développement (recommandation) (point 6.4.8);

Adoptée.

**6.3.1.4 ACQUISITION DE LA LICENCE WEGLOT – AUTORISATION**

**CA-2025-06-198**

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) est prévue au budget 2025 pour le développement touristique de la MRC



**Municipalité régionale de comté de Papineau  
Comité administratif**

conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique, conformément à la résolution numéro 2023-06-131, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 21 juin 2023, est la promotion du territoire pour augmenter la notoriété touristique de la MRC de Papineau;

ATTENDU que la MRC de Papineau a installé Weglot sur son site touristique, conformément à la résolution numéro CA-2024-06-177, pour faciliter la traduction du site touristique;

ATTENDU que le site touristique compte actuellement 128 406 mots et que la licence associée à ce nombre de mots et les frais de gestion représentent un montant de 1 469.83 \$, incluant les taxes applicables, pour un an;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise le renouvellement de la licence Weglot pour la traduction du site [petitenationoutaouais.com](http://petitenationoutaouais.com) tel que décrit sur la facture, laquelle représente un montant total de 1 469.83 \$, incluant les taxes applicables, pour une durée d'un an ;

QUE :

La dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC au poste budgétaire numéro 02-62009-690, 55-16105-015, 01-39007-001 – Volet campagne numérique;

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

**6.4.8 OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES - APPEL D'OFFRES NUMÉRO AP-2025-05-001 – MISE À JOUR DU PORTRAIT DU TERRITOIRE LORS DE LA RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT**

**CA-2025-06-199**

ATTENDU que la MRC de Papineau doit s'acquitter des tâches définies au titre XXI du *Code municipal du Québec* portant sur les travaux publics des municipalités et de la passation et de la gestion par celles-ci de contrats pour la fourniture de matériel et de services (articles 934 et suivants du *Code municipal du Québec*);

ATTENDU que le territoire visé par le contrat de services professionnels est celui du territoire administratif de la MRC de Papineau;

ATTENDU la résolution numéro 2025-05-156, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 7 mai 2025, mandatant la greffière-trésorière et directrice générale pour lancer un appel d'offres par invitation relatif à la mise à jour du portrait du territoire lors de la révision du Schéma d'aménagement et de développement, conformément aux articles 934 et suivants du *Code municipal du Québec* ainsi que le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC;



ATTENDU que l'enveloppe générale reçue a été ouverte le 5 juin 2025 à 15 h05, contenant la soumission de la firme Cardo Urbanisme;

ATTENDU le rapport du Comité de sélection présenté auprès des membres du Comité administratif exposant les conclusions de l'analyse réalisée en relation avec l'appel d'offres sur la mise à jour du portrait du territoire lors de la révision du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière  
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires l'octroi d'un contrat de services professionnels visant la mise à jour du portrait du territoire lors de la révision du Schéma d'aménagement et de développement, conformément aux articles 934 du *Code municipal du Québec*, à la firme Cardo Urbanisme, le tout en conformité avec le règlement numéro 174-2020 relatif à la gestion contractuelle de la MRC, lequel représente une somme de 67 454.47 \$, incluant les taxes ;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 18 juin prochain.

Adoptée.

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

#### CA-2025-06-200

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache  
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Paul-André David  
Préfet

Roxanne Lauzon  
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Paul-André David, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Paul-André David, Préfet